



INSTITUT **SÉNÉGALAIS**  
de  
**RECHERCHES AGRICOLES**

---

ÉTUDES ET DOCUMENTS

---

L e r e t o u r

# **des opérateurs privés dans la collecte des arachides**

**Situation  
après cinq années  
de réhabilitation des traitants**

Matar Gaye

## ISRA

institut **Sénégalais** de Recherches Agricoles

Route des Hydrocarbures

BP 3120

Dakar, **Sénégal**

O **32 24 28 / 32 24 30 / 32 24 31**

**Télex** 81117 SG

TLC (221) 22 34 13

### Document réalisé par

la Direction des recherches sur les **systemes** et cultures pluviaux

Secteur Centre-Sud

BP 199

Kaoiack

**Matar Gaye**, Economiste agricole  
Chercheur à l'**ISRA**  
en poste au secteur Centre-Sud

© ISRA 1994

Conception et édition : Unival

# **Le retour des opérateurs privés dans la collecte des arachides**

**Situation  
après cinq années de réhabilitation  
des traitants**

---

L'étude dont cette publication fait suite  
a été réalisée grâce à une subvention  
du Centre de recherches  
pour le développement international (CRDI)  
Ottawa, Canada

---

# Le retour des opérateurs privés dans la collecte des arachides au Sénégal

## Situation après cinq années de réhabilitation des traitants

**Matar** Gaye  
Chercheur à l'ISRA,  
Secteur Centre Sud

### Résumé

La réinsertion des opérateurs privés dans le circuit officiel de collecte des arachides constitue une innovation jugée irréversible. Depuis 1985, ces nouveaux participants n'ont cessé de gagner du terrain aux dépens des coopératives en ce qui concerne le contrôle de la production arachidière. Cependant, les **progrès** enregistrés dans la conquête du marché cachent de sérieuses **difficultés** qui risquent à terme de compromettre l'issue d'une expérience dont l'enjeu est de taille dans le contexte des orientations prises avec l'ajustement **structurel**. Même si la réorganisation du système de collecte favorise un certain assainissement dans l'optique des huiliers, la commercialisation devient un calvaire pour les producteurs. Par comparaison aux anciens traitants qui réalisaient l'essentiel de la collecte arachidière jusqu'en 1987, les nouveaux opérateurs sont beaucoup moins impliqués dans un **véritable** partenariat avec le monde paysan, ce qui résulte surtout d'un changement radical du cadre d'intervention.

**Mots-clés** : Arachide, Collecte, **Crédit**, Financement, **OPS**, Traitants

## Abstract

The reentry of **private** traders in the **official** peanut marketing **network** represents a major change which is considered irreversible. **Since** 1985, the **market** share of the new participants has increased steadily at the expense of **cooperatives**. This performance however **hides** serious problems which **may** compromise the long run success of **such** a challenging **experience** in line with the structural adjustment **policy**. Although **private** intervention has allowed **significant** improvements from the **oil companies** point of view, marketing has become increasingly diff **icult** for peanut producers. Compared to traders who dominated the system **until** 1967, the new participants are **less** involved in an effective partnership with farmers mainly because of radical changes in the general conditions of their intervention.

Keywords : Peanut, Marketing, Credit, Financing, **Private**, Traders.

## Introduction

Jusqu'en 1967, l'économie de traite axée sur l'arachide était dominée par les opérateurs privés qui intervenaient très activement dans la commercialisation primaire. Ces anciens traitants ont été par la suite mis à l'écart au profit des structures coopératives qui servaient en même temps de cadre **privilegié** pour l'exécution des programmes de crédit agricole. Un tel système avait profondément bouleversé les relations d'affaires entre la communauté paysanne et les commerçants locaux. Le dynamisme caractéristique des campagnes à l'époque s'est progressivement estompé pour faire place à une **morosité** grandissante.

Pour les pouvoirs publics, le déficit de la filière arachidière qui persiste depuis le début des années 80 dicte certaines mesures d'ajustement sectoriel. L'ère des réformes **structurelles** fut inaugurée par la dissolution de l'office national de commercialisation et d'assistance pour le développement (ONCAD) en 1980 et s'est poursuivie dans le sillage d'une nouvelle politique agricole définie à partir de 1984. Celle-ci est fondée sur le principe du désengagement de l'Etat ayant comme corollaire une plus grande libéralisation.

C'est dans cette **mouvance** que de nouveaux opérateurs plus connus sous le nom d'organismes Privés Stockeurs (Ops) ont intégré le circuit officiel de collecte des arachides, ce qui correspond à une sorte de réhabilitation des anciens traitants.

La question se pose de savoir comment cette nouvelle expérience est vécue par les Ops surtout dans leurs rapports avec les huiliers dont ils sont mandataires mais aussi avec la communauté paysanne.

L'objectif de cette étude est de faire le point sur la situation au niveau des régions de Kaolack et Fatick qui constituent le cœur du bassin arachidier. Les Ops cibles sont tous ceux qui résident dans cette zone et 41 individus ont été identifiés. Les enquêtes de base réalisées en Juillet-Août 1990 sont complétées par des données de nos investigations antérieures. Nous avons opté pour une approche d'entretiens semi-directifs **privilegiant** l'écoute et les questions ouvertes, ce qui nous confine dans une analyse plutôt qualitative.

## Caractéristiques générales des Ops

### Activités principales

Le classement des Ops en fonction de l'activité principale donne la répartition suivante :

- Agriculteurs : 41,5%
- Commerçants : 31,7%
- Transporteurs : 14,6%
- Autres : 12,2%

Les Ops-agriculteurs sont généralement de gros producteurs résidant en milieu rural alors que les autres sont surtout des citadins. Il s'agit notamment de commerçants et transporteurs dont les rapports avec les paysans sont en général épisodiques. La catégorie «autres» se compose surtout d'ex-agents de la Société nationale de commercialisation des oléagineux au Sénégal (SONACOS) ou de l'ONCAD.

La non dominance numérique des commerçants et le fait que la moitié des Ops résident en ville soulèvent des interrogations quant aux potentialités d'un vrai partenariat entre ces opérateurs et le monde rural en dehors de la simple commercialisation des arachides.

### Niveau de scolarisation

Dans l'ensemble, 24 Ops sur les 41, soit 58,5% n'ont pas fait l'école française. Pour les autres, la durée de la scolarisation varie de 3 à 12 ans avec une moyenne de 7 ans. Tandis que tous les Ops de la catégorie socio-professionnelle «autres» ont fait l'école française, le rapport est de 1/3 chez les commerçants, 1/2 chez les transporteurs et 29 % chez les agriculteurs. Toutefois, il y'a lieu de retenir qu'en général même les Ops qui n'ont pas fait l'école se débrouillent en calcul et pour eux, la maîtrise des chiffres est plus importante que celle des lettres.



## **Ancienneté**

L'expérience dans la collecte arachidière est très variée et s'échelonne de 1 à 29 ans. Environ 1/3 des OPS ont exercé comme anciens traitants avant la réforme de 1967 qui avait consacré le monopole des coopératives. Les autres sont de la nouvelle **génération** et les plus anciens parmi eux ont commencé à partir de 1985/86 avec la libéralisation initiée dans le cadre de la Nouvelle Politique Agricole.

Sur les 39 OPS que nous avons identifiés en 1986 dans la même zone et selon le même **critère** de résidence, on note que 14, soit 36% ont quitté volontairement ou par éviction. Selon nos interlocuteurs à la SONACOS, il s'agit notamment de départs forcés sanctionnant de mauvaises performances. A l'exception d'un seul cas, tous les OPS **concernés** sont de la nouvelle génération. Certains d'entre eux que nous avons pu rencontrer évoquent plutôt le fait que l'opération n'est plus rentable sans compter les multiples servitudes qu'elle comporte. Les problèmes de financement qui rendent difficiles leurs rapports avec la communauté paysanne sont également soulignés.

## **Interventions dans la collecte des arachides**

### **Répartition et affectation des points de collecte**

Pour la campagne 1989-90, nos 41 OPS contrôlaient au total 88 points de collecte répartis de manière relativement inégale. Tandis que 55% d'entre eux détenaient un seul point chacun, 27% en avaient 2 et 10% en avaient 4. Trois cas exceptionnels avec respectivement 7, 10 et 15 points ont été observés. Cette inégalité se reflète dans les tonnages collectés variant de 477 à 14.437 tonnes avec une médiane de 1.787 tonnes en 1989-90.

Environ 1 OPS sur 7 opère dans sa localité de résidence et le quart interviennent à plus de 100 km de chez-eux. A ce propos, on peut rappeler qu'une circulaire ministérielle exigeait à tout OPS voulant s'installer dans une zone de fournir une attestation du président de la communauté rurale

**précisant** qu'il est du terroir ou y **possède** de solides relations. Cette dernière condition traduisant un souci de flexibilité introduit une certaine latitude au subjectivisme quand il s'agit d'apprécier la «solidité » des relations entre la communauté paysanne et un candidat **Ops** non résidant. Ces directives ont pratiquement été levées compte tenu de quelques problèmes liés à leur application.

En principe, l'affectation d'un point de collecte est valable pour une campagne à l'issue de laquelle l'attributaire peut être reconduit ou non. Selon les informations recueillies auprès des **Ops**, le délai entre la confirmation et l'ouverture de la campagne est d'environ une semaine. Certains déclarent même avoir reçu leur confirmation **après** le démarrage officiel de la collecte en 1989-90. Ainsi, au moment où l'**Ops** est sollicité pour le crédit de campagne, l'incertitude plane encore sur sa reconduction, ce qui est un important facteur dissuasif.

A propos des points de collecte, certains suggèrent que tout **Ops** agréé puisse librement installer des bascules secondaires partout à l'intérieur de sa communauté rurale d'implantation. Cela permettrait de réduire les encombrements fort décriés par les paysans. Ces derniers seraient — disent-ils — les principaux bénéficiaires de la compétition qu'une telle mesure ne manquerait pas de stimuler. D'autres souhaiteraient même qu'au lieu d'être **confinée** aux limites de la communauté rurale, l'aire géographique d'intervention soit étendue à l'échelle de l'arrondissement avec la possibilité d'opérer de manière itinérante. Une pareille libéralisation est surtout prônée par ceux qui ont le plus de moyens et qui ne semblent pas prendre en compte les coûts additionnels d'interventions que cela impliquerait. Quant aux moins nantis, leur principal **doléance** est de faire en sorte que pour tout point de collecte à attribuer, les candidats résidants soient prioritaires au lieu de ne retenir que l'ordre d'arrivée des demandes. Les **Ops** soutiennent que cela contribuerait à mieux les rapprocher de la communauté paysanne pour le plus grand bien des uns et des autres.

Dans certains cas qui nous ont été relatés, les autorités villageoises ont eu des attitudes négatives à l'égard des **Ops** et il s'agit notamment de ceux qui sont étrangers à la localité. La raison avancée est qu'il y'a

souvent de la part de ces autorités villageoises un parti pris en faveur des coopératives. Cela découle de l'influence non négligeable qu'elles ont toujours exercée au niveau de ces institutions notamment dans le choix des personnes qui ne manquaient pas **par la suite** de « **montrer** leur reconnaissance ». De tels privilèges disparaissent avec les **OPS** dont les non résidents viennent généralement avec leur personnel au complet pour la durée de la campagne. Cela exclut la possibilité pour les personnes influentes de placer leurs protégés comme peseurs, aides, gardiens ou manoeuvres contrairement ce qui s'est toujours passé avec les coopératives.

L'implantation d'un **OPS** se heurte toujours à des résistances émanant de la base chaque fois qu'il s'agit de remplacer un autre de mauvaise réputation surtout quand ce dernier laisse derrière lui des bons impayés.

### **Financement de la commercialisation**

Les problèmes de la mise en place des fonds pour la collecte arachidière sont au coeur des préoccupations des **OPS**. Ils soulignent en particulier l'insuffisance et les ruptures de financement qui sont toujours lourdes de conséquences. Le principe est qu'après avoir reçu deux alimentations, l'**OPS** est tenu de livrer aux huileries un tonnage d'arachide équivalent au moins à 80% des avances obtenues pour pouvoir prétendre au refinancement. Toutefois, il existe sur ce plan des facteurs exogènes qui échappent au contrôle de l'**OPS** et dont le plus important est l'accès aux moyens de transport. A ce propos, les transporteurs préfèrent les points de collecte les plus éloignés des usines car les longues distances sont jugées plus rentables bien que les tarifs au kilomètre ne varient qu'en fonction de l'état des routes. Pour l'**OPS**, le rythme **d'évacuation** conditionne non seulement le financement et donc la collecte individuelle mais il joue aussi sur les pertes au stockage selon certaines déclarations.

Les lenteurs au niveau des points de réception sont fortement déplorées avec à l'appui plusieurs cas de camions ayant passé plus de deux semaines dans les longues files aux ponts-bascules. Cela résulte, selon les **OPS**, de pannes répétées au niveau des installations mais aussi du fait que les manoeuvres sont payés à l'heure et non à la tâche.

Les contraintes dans le financement de la collecte obligent **souvent les paysans à livrer leurs graines pour un paiement différé**. Ce phénomène tend **à devenir la règle malgré sa prohibition** par les services du Contrôle économique. Un des **Ops** enquêtés déclare avoir réglé le 7 Juillet 1990 sur ses propres commissions 40,663 tonnes **équivalant 3 %** de sa collecte. Jusqu'à la mi-août, un autre **Ops** traînait encore 50 tonnes **à régler** et attendait pour cela que la SONACOS lui paie ses commissions. On peut se demander si cela résulte d'une utilisation des financements **à d'autres fins** ou de réels déficits d'exploitation.

Dans certains cas, des paysans ayant effectué des dépôts se sont physiquement opposés **à l'évacuation des stocks** après une longue attente, ce qui traduit l'ampleur des tensions liées au règlement des **apports**.

#### **Marges commerciales, tolérance et abattements**

Les principaux points qui retiennent l'attention des **Ops** dans leurs rapports avec la **SONACOS** sont les marges commerciales, le taux de tolérance et les abattements. Cela se comprend car la rentabilité de l'opération dépend surtout de ces trois facteurs. Durant les deux premières années de leur réadmission dans la collecte arachidière, ils bénéficiaient d'une marge commerciale ou commission de 2.000 F par tonne et la tolérance était **fixée à 3%**. Par la suite, la marge commerciale a été réduite de moitié tandis que le taux de tolérance devait passer de 3 **à 1,82 %** pour remonter **à 2,34 %**. Ces changements ont motivé le départ de plusieurs individus qui estiment que l'opération n'est plus rentable sans compter les multiples servitudes qu'elle comporte.

Les conditions de rentabilité sont relativement meilleures pour les **Ops** disposant d'un parc de camions. Certains d'entre eux affirment que ce qui les retient n'est autre que le volet transport, celui de la collecte étant parfois déficitaire. Ces affirmations ne peuvent toutefois être appréciées que sur la base d'analyses quantitatives détaillées.

Quant aux abattements, ils se composent des impuretés dont le poids estimé est défalqué du tonnage livre **à l'huilerie** en tenant compte de la

tolérance. La question a de tout temps suscite des **débats** passionnés entre les huiliers et les collecteurs. Dans le journal « Le Soleil » du 18 mars 1987, on cite le cas d'un point de collecte auquel un abattement de 23,596 tonnes fut infligé au premier camion réceptionné sur un poids net au départ de **27,5 tonnes**. Cela correspond à un taux d'environ **86 %**, donnant ainsi une idée de la gravité du problème. Malgré certaines dispositions récentes visant à circonscrire son ampleur, le contentieux reste toujours endémique. Les nouvelles mesures déjà en vigueur consistent à mettre en place une commission chargée de suivre les opérations aux ponts-basculés en plus du système de plombage des bâches après chargement aux points de collecte. La commission de surveillance aux points de réception est jugée inefficace car même si le criblage systématique d'un échantillon de 6 sacs est effectué sous ses yeux, elle ne sait pas comment les résultats sont exploités par la suite. Les OPS qui font ce jugement mettent en cause plusieurs facteurs dont les principaux sont la procédure de calcul par extrapolation et le manque d'honnêteté des agents tout au long du circuit. Ainsi, un d'entre eux déclare avec ironie que même si les gousses étaient **lavées** et chargées une par une, cela n'empêcherait pas d'avoir des abattements. Pour les éviter, leur conviction est que le seul remède consiste à passer de temps en temps « graisser la patte » aux agents du pont-basculé. Selon nos interlocuteurs, la tricherie peut aller jusqu'à permuter entre collecteurs l'imputation d'abattement réels. On observe ainsi une certaine attitude de résignation face au problème jugé techniquement insoluble car selon la majeure partie des OPS, même lorsque l'abattement n'existe pas en réalité, il peut toujours être fictivement créé.

Dans quelques cas, la défektivité des cribles manuels utilisés au niveau des points de collecte est considérée comme étant un facteur d'aggravation. A ce propos, l'existence même de l'abattement est une conséquence logique du fait que les cribles aux points de chargement soient moins performants que ceux utilisés dans les points de déchargement.

Parmi les facteurs plus rarement soulignés, on peut retenir la nature de certains sols qui fait que la présence de mottes parmi les gousses soit parfois difficile à éviter

## Impact de la participation des OPs dans la collecte

La réadmission des OPs dans la collecte **arachidière** est vue par ces derniers comme **étant** une mesure qui visait à promouvoir les opérateurs privés nationaux. Toutefois, les pouvoirs publics semblaient davantage préoccupés d'assainir une filière profondément minée par des pratiques que favorisait l'ancien système. Sur ce plan, l'arrivée des OPs a permis de réaliser quelques avancées significatives. Les principaux acquis portent sur la diminution des pertes qui étaient parfois au voisinage de 10% et qui sont actuellement aux alentours de 1%. Pour les paysans, certains aspects de l'assainissement impliquent des sacrifices par rapport l'ancien système. A ce propos, on peut noter que les coopérateurs avaient l'habitude de ne pas cribler leurs apports, ce qui se traduisait par d'énormes manquants au passif de la collectivité. Dans le cas de l'OPs qui n'engage que sa responsabilité individuelle, il y'a une plus forte motivation pour veiller à la qualité du travail en général et à la propreté des graines en particulier. Par effet d'émulation, les coopératives ont accompli des efforts significatifs dans ce domaine en exigeant de plus en plus le criblage systématique des apports.

## Partenariat OPs-Paysans

### Différences entre nouveaux OPs et anciens traitants

En règle générale, les anciens traitants étaient des commerçants locaux qui faisaient partie intégrante de la communauté dans laquelle ils évoluaient en permanence. De ce point de vue, ils se différencient des nouveaux OPs au moins sur deux points fondamentaux.

Tout d'abord, on note que bon nombre de ces derniers ne sont pas des commerçants professionnels, ce qui peut limiter les possibilités de développer un véritable partenariat d'affaires avec le monde paysan. Par ailleurs, nous avons déjà mentionné que seul 1 OPs sur 7 a le privilège d'opérer au niveau de la localité où il réside. De ce fait, la majorité d'entre eux sont pour ainsi dire des étrangers dans les zones où ils intervien-

ment. Cela peut avoir une incidence négative sur leurs relations avec les communautés locales dont ils ne partagent le cadre de vie que de façon épisodique pendant la campagne de collecte.

A ces différents facteurs s'ajoute le fait que le monde des anciens traitants était beaucoup plus concurrentiel que celui des OPS. Ces derniers sont soumis à une réglementation officielle de nature à limiter la concurrence sur le terrain.

On peut aussi noter que l'évolution générale du mode de vie a sensiblement modifié l'ampleur et la structure des besoins en milieu rural. Ceux liés directement à la production (intrants, Aquipement) étaient pris en charge par les pouvoirs publics à l'époque des traitants, ce qui n'est pratiquement plus le cas aujourd'hui.

Enfin, les conditions naturelles moins favorables par rapport au passé font que le risque dans l'agriculture pluviale se trouve sensiblement accentué. Cela réduit d'autant l'enthousiasme des opérateurs privés à s'engager dans le domaine du crédit sans lequel il n'y a pas de véritable partenariat avec le monde rural. La vive compétition qui s'exerçait par le biais des facilités de crédit aux paysans reflétait en partie la concurrence que se livraient les multiples maisons de commerce qui étaient derrière les traitants. Par contre, les nouveaux OPS sont tous mandataires d'une seule et même institution à savoir la SONACOS.

### **Compétition avec les coopératives**

Nous avons souligné que par rapport aux OPS, les coopératives bénéficient d'un préjugé favorable de la part des autorités locales pour des raisons précises. Cela n'a pas empêché l'implantation progressive des OPS qui ont contrôlé 115 points de collecte dans les régions de Fatick et Kaolack au cours de la campagne 1990-91. En règle générale, les points attribués aux OPS ont été retirés aux coopératives, ce qui crée un certain climat de tension dans les rivalités sur le terrain.

Au plan géographique, les données recueillies auprès de 240 exploitations agricoles dans notre zone d'étude indiquent que l'éloignement moyen

des points de collecte ne reflète pas de distorsions remarquables en faveur des **Ops** ou des coopératives. Toutefois, l'**évolution** a été dans le sens d'un rapprochement pour les premiers alors que pour les seconds on a plutôt l'inverse. Pour la campagne 1989-90, 56 % des ventes d'arachide **réalisées** par ces **mêmes** exploitations dans les circuits officiels sont allés aux coopératives contre **52,5 %** l'année suivante. En 1990-91, les chiffres fournis par la SONACOS indiquent qu'au niveau des régions de Fatick et Kaolack, **43,3 %** de la collecte ont été réalisés par les coopératives. Celles-ci ne cessent donc de perdre du terrain au profit des **Ops** dont la part du marché devient plus que proportionnelle au nombre de points contrôlés. Cela semble paradoxal compte tenu de tous les problèmes soulignés surtout au niveau du financement. Nos chiffres provenant de données sur les 240 exploitations mentionnées plus haut font ressortir que le délai moyen de règlement des dépôts est de 16 jours pour les coopératives et 20 pour les **Ops** si l'on exclut les cas extrêmes de paiement intervenu en plein hivernage. Des informations fournies par la SONACOS indiquent cependant que les bons impayés ont été plus fréquents au niveau des coopératives par comparaison aux **Ops**, ce qui pousserait les paysans à opter pour le moindre mal.

On peut par ailleurs admettre l'hypothèse que l'influence des autorités locales favorables aux coopératives pèse de moins en moins sur l'**attitude** des petits paysans à l'égard des **Ops**. La position de ces derniers se trouve renforcée par la disparition des facilités de crédit qui liaient les paysans aux coopératives. Enfin, les améliorations constatées dans leur taux d'abattement (**0,45 %** contre **0,68 %** pour les **Ops** en 1989-90 à l'usine de Lyndiane) prouvent qu'en matière de propreté des apports, elles deviennent même plus sévères que leurs concurrents. Ces derniers semblent avoir mieux compris que la tolérance sur ce plan est un facteur non négligeable de compétitivité aux yeux des paysans. Cela peut expliquer leur taux d'abattement devenu supérieur à celui des coopératives. Toutefois, on observe que pour l'usine de Lyndiane, la structure des pertes de collecte en 1989-90 fait plutôt apparaître un excédent de **0,15 %** à la rubrique « déchets de secco » pour les **Ops** alors que les coopératives affichent sur ce poste un déficit de presque 1%. Notons au passage que la perte globale se chiffrait **0,6 %** chez les premiers et **1,6 %** chez les



seconds. Ces données indiquent que pour mieux concurrencer les coopératives, les Ops sont devenus plus « tolérants » à l'égard du paysan en ce qui concerne la propreté des apports mais le manque à gagner est récupéré sur les pesées. Les paysans qui se sentent allégés ne se rendent pas toujours compte du prix qu'ils paient.

### Octroi de crédit aux paysans

Dans leur quasi unanimité, les Ops soulignent que sans l'octroi de crédit, il ne peut exister un véritable partenariat entre eux et la communauté paysanne. Ce discours ne reflète cependant pas les réalisations effectives dans ce domaine. Pour expliquer le caractère assez timide de leurs interventions, ils tendent à s'appesantir plus sur le manque de moyens à leur niveau que sur les considérations liées à la sécurité des créances. Le manque d'appui institutionnel est perçu comme étant une contrainte majeure. A cet égard, la SONACOS est accusée de ne vouloir s'impliquer que dans le financement de la collecte, laissant l'Ops à son sort quant il s'agit de faire face à la demande de leurs partenaires communs que sont les paysans.

Si l'on se limite à la campagne 1989-90, la structure des créances Ops en faveur du monde rural se présente comme suit :

— Semences d'arachide :	64,0 %
— Argent liquide :	15,4 %
— Céréales :	15,1 %
— Divers :	5,5 %

Nous avons pris comme base le principal en valorisant les dettes en nature aux prix courants. Le tout correspond à 24.263.000 fCfa, soit une moyenne de 1.347.945 fCfa par Ops créancier.

Le crédit-semence concerne ici 41 % des Ops contre 27% pour l'argent liquide et 24% pour les céréales.

L'évolution de la structure de l'endettement révèle une certaine progression des semences d'arachide pour lesquelles les Ops sont particuliè-

rement sollicités. Quelques uns d'entre eux affirment faire recours à la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS) pour répondre à la demande de leurs paysans et il y'a même un OPS qui travaille pour cela avec le Projet autonome semencier (PAS). Pour d'autres, tout laisse croire que les graines cédées proviennent des «excédents » réalisés au pesage c'est-à-dire sur le dos des paysans eux-mêmes.

Quant à l'engrais, on constate qu'il ne figure pas sur les opérations de crédit Ops. Pour relancer sa consommation, une des stratégies préconisée dans la politique agricole est la mise en place d'un solide réseau privé de distribution en milieu rural. L'avènement des Ops était à cet égard considéré comme une bonne opportunité. C'est ainsi qu'en 1987, une opération-test a été lancée avec ceux d'entre eux qui se portaient volontaires pour la distribution. Sans nous attarder sur les détails de cette expérience ayant fait l'objet d'un document (GAYE, M. 1988), nous rappelons que la moitié des Ops qui résident dans notre zone d'étude y avaient pris part. Les quantités obtenues sur garantie de la SONACOS ont été pour l'essentiel cédées aux paysans à crédit car la vente au comptant était impossible et il fallait se débarrasser des stocks. Suite aux multiples difficultés rencontrées, ceux qui ont tenté l'expérience ne sont plus disposés à s'engager de nouveau.

En 1986-87, 27 Ops sur 39, soit 69% de notre échantillon d'alors ont été impliqués dans des opérations de crédit en faveur de « leurs paysans ». Pour la campagne 1989-90, ces opérations ont concerné à peu près la moitié des Ops pour un principal réduit de 70% par rapport à celui de la campagne 1986-87. Cela reflète un recul assez significatif et dans le même temps, le taux d'impayés est passé de 1,3 à 15,5 % du principal.

Dans l'ensemble, aucune différence n'est observée entre les Ops résidents et les non résidents ni dans l'octroi de crédit ni dans le taux de recouvrement. Cela peut s'expliquer par le fait que les créanciers non résidents utilisent généralement des intermédiaires locaux (parents, amis) placés entre eux et les paysans. Par contre, on note une certaine différenciation par rapport l'activité principale avec une tendance plus marquée chez les Ops-cultivateurs à donner du crédit. Nous avons souligné que

ces derniers sont en général de gros producteurs vivant avec les paysans qui les sollicitent indépendamment de leur qualité d'Ops.

## Conclusion

La réadmission des opérateurs privés dans la collecte des arachides répondait avant tout à un souci d'assainir cette filière. Sur ce plan, les résultats se traduisant par une nette diminution des pertes sont loin d'être négligeables. Quant aux paysans qui étaient pour la plupart nostalgiques des anciens traitants, l'ère des Ops n'est pas encore celle de la « nouvelle donne ». Les raisons tiennent à de nombreux facteurs dont les différences dans le contexte institutionnel par comparaison à l'époque des anciens traitants.

Les modalités de financement de la collecte posent de sérieux problèmes qui pénalisent surtout les producteurs dont l'attachement à l'arachide s'expliquait entre autres facteurs par les facilités de commercialisation. Les problèmes de règlement des apports sont à l'origine de certaines difficultés dans les relations entre la communauté paysanne et les Ops. La déchéance des coopératives fait que le monde rural devient obsédé par la recherche de nouveaux partenaires, ce qui constitue une situation favorable aux Ops. Ces derniers consolident progressivement leur place en ce qui concerne le contrôle des récoltes arachidières commercialisées.

Par contre, les interventions dans le domaine de l'approvisionnement des producteurs sont assez timides et accusent même une forte tendance décroissante. A ce sujet, le simple fait que la collecte soit devenue moins lucrative suite aux changements des clauses du contrat avec la **SONACOS** peut être un facteur déterminant. En effet, la rentabilité de l'opération joue aussi bien sur les capacités que sur la volonté des Ops à s'impliquer dans l'appui à la production. Par ailleurs, le volume de crédit fourni à travers les sections villageoises n'a cessé de se rétrécir. Ainsi, les Ops se voient de moins en moins contraints de rivaliser avec ces structures coopératives dans le domaine du crédit pour attirer les producteurs.

Quant aux paysans, ils ne se sentent véritablement liés ni aux coopératives qui n'offrent plus de crédit facile ni aux Ops qui tardent encore à répondre aux espoirs que suscitait leur avènement. De ce fait, les conditions deviennent relativement favorables à l'expansion du marché parallèle dont il importe de mieux cerner l'ampleur et la dynamique.

### Références bibliographiques

GAYE, M. (1988a). Les commerçants privés et l'opération-engrais dans les régions de Fatick et Kaolack : campagne 1987-88. ISRA, DRSAEA, Note d'information, Janvier 1988.

GAYE, M. (1988b). Le crédit informel en milieu rural sénégalais : enquêtes dans les régions de Fatick et Kaolack. ISRA, DRSAEA, document de travail 87-5, Janvier 1988.

GAYE, M. (1990). Les structures coopératives sénégalaises face aux mutations institutionnelles. CIRIEC, Annales de l'Economie Publique, Sociale et Coopérative. Vol. 61, n° 1/1990.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL (1984). Nouvelle Politique Agricole. Mars-Avril 1984.